

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 1^{er} octobre 2024

Délibération
n° -2024
Point 4.7.2

Point 4.7.2 de l'ordre du jour Concours SENS'Art 2024-2025

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre du projet SENS (Strasbourg Enseignement Numérique en Santé), la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé souhaite organiser un concours d'arts plastiques destiné aux lycéen.ne.s et étudiant.e.s du Grand-Est. L'objectif de ce concours est de sélectionner des œuvres d'art pour décorer les salles équipées dédiées à l'enseignement de la santé numérique, développées dans le cadre du projet SENS. L'organisation du concours ainsi que les prix décernés aux lauréats (total : 3 000 euros) seront intégralement financés par le projet SENS dans le cadre du financement reçu par l'ANR.

OBJET DU CONCOURS

Le concours SENS'Art a pour objectif de sélectionner des œuvres d'art pour décorer les salles équipées dédiées à l'enseignement de la santé numérique, développées dans le cadre du projet SENS (Strasbourg Enseignement Numérique en Santé).

Pour la première édition du concours (2024-2025), trois œuvres d'art seront sélectionnées pour décorer les salles équipées situées à la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé de l'Université de Strasbourg, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Brumath et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Saverne.

Les œuvres sélectionnées seront exposées de manière permanente dans les salles équipées fréquentées par les étudiants, les enseignants et les professionnels de santé, offrant ainsi aux artistes une grande visibilité.

PARTICIPANTS

Le concours est ouvert aux lycéen.ne.s et étudiant.e.s inscrit.e.s dans un établissement scolaire ou d'enseignement supérieur de la Région Grand Est.

Les participants peuvent concourir individuellement ou en équipe.

THEME

Les œuvres doivent respecter le thème : « **Quand santé rime avec numérique** ».

Les participants sont invités à explorer la relation entre la santé et les technologies numériques. Les œuvres pourront évoquer des concepts comme la transformation numérique dans les soins de santé, l'impact des nouvelles technologies sur la médecine ou encore l'interaction entre l'humain et le numérique dans le domaine de la santé.

MODALITES DE PARTICIPATION

L'œuvre proposée peut être un tableau, une sculpture, un mobile ou tout autre création artistique pouvant être intégrée à une salle de classe d'une capacité de 30 personnes. Les œuvres doivent être adaptées à un espace intérieur.

Les participants doivent soumettre un dossier de 10 pages maximum comprenant :

- Une présentation des participants (nom, prénom, date de naissance, établissement fréquenté, adresse mail et numéro de téléphone)
- Une description détaillée du projet
- Une note d'intention expliquant la démarche artistique
- Des croquis ou une maquette de l'œuvre proposée

Le dossier doit être envoyé au **format PDF, avant le 28 février 2025**, à l'adresse : p.borde@unistra.fr

CRITERES DE SELECTION

- Originalité de l'œuvre
- Pertinence par rapport au thème « Quand santé rime avec numérique »
- Faisabilité technique et respect des contraintes matérielles
- Esthétique et adéquation avec l'environnement des salles équipées

JURY

Le jury sera présidé par Erik-André Sauleau et inclura des représentants du projet SENS, des experts en santé numérique et des professionnels des arts plastiques.

CALENDRIER

- Date limite de dépôt des candidatures : 28 février 2025
- Sélection des projets finalistes : 31 mars 2025
- Production et livraison des œuvres finalisées : 31 mai 2025

PRIX

Les trois lauréats se verront chacun attribuer un prix financier d'un montant de **1 000 euros**.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les œuvres seront exposées de manière permanente dans les salles équipées du projet SENS.

Les artistes restent propriétaires de leurs œuvres, mais accordent au projet SENS un droit d'usage pour exposer et promouvoir les œuvres, notamment au travers de publications, événements et supports de communication associés au projet.

Le Conseil de la Faculté de Médecine, maïeutique et sciences de la santé a validé ce point le 13 septembre 2024.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le concours SENS'Art 2024-2025.

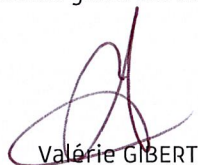
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT